

L'Accord de libre-échange

Dans l'argument que nous avons eu avec les États-Unis, et je peux en citer plusieurs, monsieur le Président, qui, depuis quelques années, ont fait l'objet d'une mise au point nécessaire pour que l'on définisse clairement ce qu'est le Canada, surtout lorsqu'on est en train de négocier une Entente commerciale d'une importance telle qu'elle va modifier pour des années à venir la façon dont le Canada transige avec le monde, on refuse encore de nous dire: C'est quoi le Canada? On refuse encore de nous donner, dans cette loi, une définition claire et précise, mais on n'hésite pas à mettre aux définitions de la loi ce qu'est et ce que comprend l'État américain, Porto-Rico, etc.

Monsieur le Président, je voudrais tout simplement rapporter que, sur le plan pratique, si le gouvernement est prêt à définir le territoire américain, les droits américains, leurs pouvoirs, alors nous devrions être aussi convaincus et aussi disposés à définir ce qu'est le territoire canadien, ce que sont les droits des Canadiens et ce que sont leurs pouvoirs.

Monsieur le Président, c'est donc pour cela que les amendements 1, 61 et 65 ont été proposés à la Chambre, et c'est là que doit se situer le débat.

Monsieur le Président, moi je vous dis que dans l'incident du *Polar Sea* et l'incident des pêches côtières entre Terre-Neuve et les îles Saint-Pierre et Miquelon, les Français et les Américains n'acceptent pas les revendications canadiennes. Il faut donc définir clairement ce que constitue le territoire canadien. A mon avis, il serait important que dans un traité à portée aussi grande, que l'on définisse clairement quelle est notre position vis-à-vis notre territoire.

Monsieur le Président, je voudrais tout simplement dire que l'historique de cette Entente commerciale Mulroney-Reagan nous laisse quelque peu perplexe, nous de l'Opposition officielle, parce que l'on sait que depuis 1985 ce gouvernement négocie avec les Américains. D'ailleurs je ne pense pas que cela soit l'invention du siècle de le dire, ou que cela soit une déclaration tellement fracassante que de dire que nous avons aujourd'hui une situation où 80 p. 100 des biens traversent les frontières sans être touchés pas les douanes, que quelque 25 p. 100 du commerce extérieur américain dépend de nos achats de ces biens, ici au Canada, et que nous, pour notre part, pour 75 p. 100 de notre commerce, nous dépendons des Américains. Je ne pense pas que je révèle là des choses qui ne soient pas connues. Tout le monde sait cela au pays. Ils savent que 25c. dans ma poche, pour chaque dollar que je dépense, vient du fait que nous sommes de bons commerçants, que nous voulons commercer avec le monde et que nous voulons augmenter, justement, ce commerce en diminuant les impasses, les tarifs douaniers qui s'imposent comme mesures protectionnistes.

Nous avons reconnu, avec beaucoup de gens, que les États-Unis ont une difficulté commerciale. On le reconnaît. Leur déficit va en augmentant à tous les ans. Si mes chiffres sont bons, le déficit commercial est parti de 9.1 milliards de dollars, en 1982, et se chiffrait à 140.6 milliards, en 1986, monsieur le Président. Alors, les Américains deviennent protectionnistes! Ils disent: Il va falloir protéger nos intérêts.

Et c'est pour cela qu'ils veulent une entente qui va attacher le Canada à tout jamais. Mais ce n'est pas pour cela que nous avons besoin d'accepter à l'aveuglette une entente qui a été négociée bien souvent en secret, bien souvent à l'écart de l'opinion publique et qui nous a donné finalement, monsieur le

Président, une entente qui n'est pas bonne. Je regrette de le dire, mais l'entente est mauvaise pour le Canada.

Je ne suis pas contre le libre-échange, monsieur le Président; je suis pour le libre-échange, mais pas le genre de libre-échange négocié par ce gouvernement avec les Américains. Qu'est-ce que cela a à faire toute cette question de donner nos ressources naturelles avec le libre-échange? Qu'est-ce que cela a à faire de donner notre huile, nos ressources naturelles, notre eau, le contrôle sur nos institutions financières? Qu'est-ce que cela a à faire avec une entente de libre-échange? Rien! Excepté que les Américains l'ont demandé et puis le Canada l'a donné.

Mais on ne définit pas, on n'a pas le cœur de définir dans la loi ce qu'est le Canada, mais on définit, par exemple, ce que sont les Américains. Monsieur le Président, je vous dirai que ce n'est pas correct de procéder de cette façon. Il faudrait au moins définir nos termes, définir ce que nous avons comme territoire, définir ce que nous avons comme droits et définir ce que nous voulons garder comme pouvoir, et ensuite on passera à une négociation sérieuse de cette question, monsieur le Président.

• (1650)

[Traduction]

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est une commission qui a fait démarrer le débat sur le libre-échange. Je trouve que parfois les Canadiens ne semblent pas comprendre que nous en sommes maintenant à la sixième année de cette démarche. Il y a six ans en effet, le premier ministre de l'époque l'a amorcé en raison des difficultés considérables qu'éprouvait l'économie du Canada ruinée par tant d'années consécutives de programmes libéraux-néo-démocrates. En quatre courtes années, après 17 ans environ de médiocrité, nous sommes parvenus progressivement à mettre sur pied une bonne politique. Nos concitoyens travaillent et notre niveau de vie a remonté. Pourtant, en fin de compte à quoi nous heurtons-nous? A de l'obstruction systématique!

Aujourd'hui, le NPD et le parti libéral se sont entendus pour recommander que la Chambre siège pendant 150 jours pour étudier ce projet de loi à l'étape du rapport, quitte à siéger encore pendant 200 jours pour l'étudier en troisième lecture. Cela équivaldrait à deux nouvelles années de débat pendant lesquelles le Parlement ne pourrait discuter ni des pensions, ni de la situation des veuves, ni de celle des enfants, ni même du problème de la pornographie. Il devrait continuer de débattre du libre-échange pendant encore deux ans. C'est tout à fait absurde.

Nous avons atteint le comble de l'absurdité avec cette proposition d'amendement nous invitant à définir dans ce projet de loi ce qu'est le Canada. Même si la Chambre a adopté quelque 200 projets de loi et en a saisi le Sénat, nous sommes-nous jamais sentis obligés d'en retirer le mot «Canada»? Non, il figure dans chacun d'entre eux. Bien plus, il y figure sur de nombreuses pages. Pourtant, trouvons-nous dans un seul d'entre eux la définition du Canada? Pas du tout.

L'opposition a-t-elle présenté ces amendements en vue d'inviter les membres du comité et les témoins à y réfléchir? Cette définition procédait-elle d'un souci de sagesse? Est-ce là la meilleure définition du Canada au sens de la Loi sur la